



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 45

www.fr.ch/cha

Fribourg, le 2 septembre 2026

Procédures de consultation restreinte – Projet d'ordonnance modifiant le règlement sur l'eau potable (REP)

Liste des entités à consulter

- > Les Directions du Conseil d'Etat
et, par elles, les services et institutions concernés
- > La Chancellerie d'Etat (pour information)
- > Le Service de législation
- > Les autres services centraux (AFin, SPO, SITel, SBat) et le Service des communes
- > Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
- > L'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation
- > La Conférence des préfets
- > Le comité de l'Association des communes fribourgeoises
- > Les communes fribourgeoises
- > Commission consultative pour la gestion des eaux, par ses membres
- > Associations pour l'eau potable et les distributeurs d'eau potable